

Décision 18-DCC-225 du 21 décembre 2018

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Garage Malard par la société Groupe Étoile du Maine

Posted on: 10 janvier 2019 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sté Groupe Étoile du Maine

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Sté Garage Malard

Lire

Le texte intégral

33.8 Ko